

084-258402346-20180220-2018CS19-DE

sé certifié exécutoire

eption par le préfet : 23/02/2018

น**ธ์ต์ผู้ลู้ผิชิส** : 23/02/<mark>2</mark>018

du Luberop_{our l''autorité competente} s'invente ici par délégation

Membre des réseaux Réserve de biosphère (Unesco) Géoparc mondial Unes Charte européenne du tourisme durable (Europarc)

Délibération 2018 CS 19 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet: CONSEIL EN MOBILITE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE SERVICE ENTRE LE PARC DU LUBERON ET COTELUB

L'an deux mille dix-huit et le 20 février à 17h, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 14 février, se sont réunis à la Maison du Parc à Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 55 présents (42) ou représentés (13) pour 49 requis.

Etaient présents:

Mesdames Marie-Christine KADLER, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Jacqueline COMBE, Christiane NAJI, Sabine GATIN, Michelle WOLFF, Mireille BOR, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Danielle BRUN, Dominique SANTONI, Noëlle TRINQUIER Messieurs Mickaël CAVALIER, Gino MORELLO, Fernand PEREZ, Serge SYLVESTRE, Alain GUEYDON, André BERGER, Christian AUTAURD, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES (aux titres de La Bastidonne et de CCPAL), Michel BINOIS, Jean-Pierre LEROUX, Jean BRIEUSSEL, Claude BADOC, Alain CAHOUR, André BOUFFIER, Alain DEILLE, Bernard FRAYSSINET, Jean-Daniel DUVAL, Jérôme DE LUCA, François DUPOUX, Frédéric BLACHERE, Daniel LECORNEC, Jean-Pierre PEYRON, Ludovic BONNET, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Stéphanie NEGREL à Christian AUTARD Nadine SARTO-BARANCOURT à Gisèle MAGNE Anne-Marie CHEYREZY à Sabine GATIN Yolande PRIMO à Alain DEILLE Marie-Claire FEREOUX à Valérie DELONNETTE Roselyne GIAI-GIANETTI à Stéphane SAUVAGEON Geneviève RECUBERT à Gino MORELLO

Messieurs

Michel RUFFINATI à Geneviève JEAN Hélian RAVARY à Mireille BOR Didier PERELLO à Alain CAHOUR Sylvain LERREDE à Paule DAPRES Pierre BENAS à Mickaël CAVALIER Pierre POURCIN à André BERGER

Etaient excusés

Mesdames Claudette SAINT-MARTIN, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Jacqueline BOUYAC Messieurs Philippe DAUMAS, Julien AUBERT, Jean-Bernard MION

> Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex Tél: 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • 🚮 • www.parcduluberon.fr



Alpilles, Ardennes, Armorique, Avesnois, Ballons des Vosges, Baronnies Provençales, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Char treuse, Corse, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire Anjou Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais Poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise-Pays de France, Perche, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment ses objectifs B.2.12. « Améliorer et sécuriser les déplacements » et B.2.13. « se mobiliser pour obtenir une amélioration de la qualité de l'air » ;

Vu la délibération 2016CS77 du comité syndical du 29 novembre 2016;

Vu la délibération 2018CS09 du comité syndical du 9 janvier 2018;

Vu la convention financière n°1640C0304 du 11 juillet 2017 de l'ADEME PACA;

Considérant l'intérêt pour le Parc du Luberon et les EPCI partenaires de l'opération de mettre en œuvre le programme de Conseil en mobilité cofinancé par l'ADEME PACA;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la convention annexée et AUTORISE la Présidente à la signer,
- **DESIGNE** Jacques DECUIGNIERES, délégué titulaire de La Bastidonne, comme représentant du Parc du Luberon au sein de la commission de suivi établie selon cette convention
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

Dominique SANTONI

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 1

Convention